

Pétitions

Déclare humblement que

Étant donné que les fermiers de l'Ouest canadien ont payé 131 millions de dollars dans le but d'exporter leurs céréales pour l'année 1981-1982 en accord avec les taux du Nid-de-Corbeau.

Que ceci apportera une contribution de 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada.

Étant donné que les soussignés croient que ceci représente une juste contribution à l'économie canadienne.

Et étant donné que les fermiers de l'Ouest du Canada n'ont l'intention de ne payer qu'une fois le tarif du Nid-de-Corbeau.

A ces causes demande humblement au Parlement de maintenir le présent tarif de transport de céréales (Nid-de-Corbeau).

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Comme je l'avais mentionné, la pétition est signée par à peu près 38 personnes.

[Traduction]

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, j'ai en main une pétition des habitants de la région de Végréville, en Alberta, qui se prévalent de leur droit de présenter un grief et déclarent humblement que le tarif du Nid-de-Corbeau sera remplacé par des tarifs-marchandises cinq fois plus élevés que le tarif du Nid-de-Corbeau actuel et encore davantage d'ici 1990, et que ces augmentations surviennent à un moment où les prix des céréales pour les producteurs sont au niveau de 1974 et que, sur la base des livraisons de 1980-1981, une augmentation de 5.1 fois du tarif du Nid-de-Corbeau coûtera à Végréville \$1,489,500 en fret pour le transport des céréales, somme dont aurait normalement bénéficié la localité.

A ces causes, les soussignés, vos pétitionnaires, demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales garanti à perpétuité.

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, j'ai une autre pétition signée par les habitants de la région de Shaunavon-Gull Lake qui font presque tous partie du syndicat du blé de la Saskatchewan. Ils se prévalent de leur droit de présenter un grief et déclarent humblement à la Chambre, au Parlement assemblée, que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole 1981-1982. Ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale et les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs de l'Ouest à l'économie canadienne et que les agriculteurs n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau sans modification.

● (1520)

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, j'ai ici une pétition signée par des habitants de Saskatoon et adressée à l'honorable Chambre des communes en Parlement assemblée. Par cette pétition les soussignés résidents du Canada se prévalent aujourd'hui de leur droit de présenter un grief commun. M. le juge Emmett Hall et sa Commission ont étudié

attentivement le problème des chemins de fer dans l'Ouest et signalé que l'économie de cette région repose sur le tarif statutaire de transport des céréales que l'on appelle couramment le tarif du Nid-de-Corbeau.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. BENJAMIN—LE SERVICE FERROVIAIRE DANS LE NORD DE L'ONTARIO

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'ai ici une pétition légèrement différente, adressée à l'honorable Chambre des communes du Canada en Parlement assemblée. La pétition des soussignés résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que les habitants du nord de l'Ontario doivent parfois attendre dans des abris non chauffés, l'hiver, des trains qui arrivent parfois avec quatre heures de retard.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'exhorter le gouvernement du Canada à fournir un service ferroviaire moderne et satisfaisant. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. MANLY—LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par des résidents de plusieurs petites localités de la Saskatchewan, pour la plupart des agriculteurs membres du Syndicat du blé, à l'honorable Chambre des communes en Parlement assemblée. Les soussignés résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclarent humblement que les agriculteurs de l'ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que, selon les soussignés, cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau sans modification.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel de transport des céréales. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

M. HOVDEBO—L'ACCESSIBILITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre des communes en Parlement assemblée une pétition des soussignés, habitants de la province d'Ontario, qui exercent leur droit de formuler un grief. Étant donné que les députés sont fiers de la nouvelle Déclaration des droits et de la protection qu'elle garantit aux handicapés; étant donné que le CRTC a refusé dernièrement la demande qui lui avait été présentée de rendre tous les téléphones adaptables aux appareils acoustiques, et donc utilisables par les handicapés et étant donné que cette décision n'oblige personne à modifier un jour les téléphones existants ou neufs de façon qu'ils s'adaptent aux appareils acoustiques, à ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de s'engager sans équivoque